

Saguenay, le 25 septembre 2015

N/Réf. : 401293566

Objet : Demande d'accès aux documents concernant l'Auberge du Km 31 inc.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 14 septembre dernier concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe un document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Autorisation, 21 décembre 2010, 2 pages.

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/ns

p. j.

Original signé par

Sophie Gauthier
Répondante régionale
de l'accès aux documents

Québec, le 21 décembre 2010

AUTORISATION

Règlement sur le captage des eaux souterraines
(Décret n° 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

9147-4882 Québec inc.
2488, rang St-Pierre
Chicoutimi (Québec) G7H 5B3

N/Réf. : 7319-02-01-9406811
400768230

**Objet : Exploitation d'une installation de captage d'eaux souterraines
destinée à desservir un établissement touristique**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 4 décembre 2007, reçue le 9 avril 2008 et complétée le 27 octobre 2010, j'autorise, conformément à l'article 31 du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (édicte par le décret n° 696-2002 du 12 juin 2002), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser et à exploiter le projet décrit ci-dessous :

- Aménagement et exploitation d'une installation de captage d'eaux souterraines destinée à desservir en eau l'Auberge du km 31 constituée d'un puits de captage d'une capacité de 17,9 l/min à débit moyen.

Le projet est situé dans le TNO Mont-Valin de la MRC Le Fjord-du-Saguenay aux coordonnées MTM NAD83 zone 7 suivantes : X 297 950 et Y 5 391 600.

Les documents suivants, ainsi que ceux qui y sont annexés le cas échéant, font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation concernant le captage d'eaux souterraines, datée du 4 décembre 2007 et signée par *art. 53-54*
- Étude hydrogéologique pour un ouvrage de captage d'eaux souterraines – Auberge du km 31, Lac Jalobert, Mont-Valin, présentée au *art 23-24*, préparée et signée par *art 53-54* de *art 23-24* dossier n° 07-236, octobre 2007 ;

Le 21 décembre 2010

➤ Rapport technique intitulé « Rapport d'ingénieur – captage d'eau souterraine » concernant l'Auberge du km 31, présenté à ait.

53-54 signé et scellé par ait 53-54
53-54, daté du 4 décembre 2007;

➤ Lettre d'information complémentaire, datée du 23 août 2010 concernant le projet, signée par ait 53-54

➤ Plan de localisation du puits intitulé « Auberge du km 31 – 9147-4882 Québec inc. – Aménagement d'un réservoir d'eau potable pour une auberge existante – Plan de localisation général » – projet n° GC06-198, signé et scellé le 4 décembre 2007 par ait 53-54
ait 23-24, feuille 1 de 2;

➤ Plan de localisation du puits intitulé « Auberge du km 31 – 9147-4882 Québec inc. – Aménagement d'un réservoir d'eau potable pour une auberge existante – Vue en plan – Agrandie » projet n° GC06-198, signé et scellé le 4 décembre 2007 par ait 53-54, ait 23-24
ait 23-24; feuille 2 de 2.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

En outre, ces autorisations ne vous dispensent pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

ait. 53-54

Diane Jean
Sous-ministre